



Même les médecins contestent les franchises de soins



AFP

Michel Chassang, président du premier syndicat de médecins libéraux, la CSMF, craint que le système des franchises médicales que veut créer le gouvernement ne «retarde l'accès aux soins des plus démunis».

Par Libération.fr avec AFP et Reuters
LIBERATION.FR : lundi 28 mai 2007

L'instauration de franchises médicales pour combler le déficit de la Sécurité sociale risque notamment de «retarder l'accès aux soins des plus démunis», estime Michel Chassang, président de la CSMF, premier syndicat de médecins libéraux.

La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a annoncé dimanche que la création de quatre franchises médicales (consultations, hôpital, analyses médicales, médicaments) serait inscrite dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008, présenté en septembre.

«La franchise médicale a deux inconvénients: le premier, c'est qu'elle risque de retarder l'accès aux soins des plus démunis, notamment aux soins primaires dispensés par le médecin généraliste», a déclaré à l'AFP Michel Chassang. «Le second inconvénient, c'est qu'avec le montant évoqué par Mme Bachelot (10 euros par franchise, nldr), ces franchises seront de toute façon largement insuffisantes pour équilibrer les comptes, ce n'est pas un mécanisme de régulation», a-t-il estimé.

Selon lui, pour équilibrer le déficit de la Sécurité sociale il faut «poursuivre la maîtrise médicalisée» (baisse du nombre d'arrêts de travail, promotion du médicament générique etc.), «réformer l'hôpital et revoir le financement de la protection sociale».

Le président de la CSMF est favorable à la création d'une «TVA sociale» qui permettrait à la fois de «taxer les produits d'importation, de diminuer le coût du travail et de renflouer les caisses de la Sécu».

Pour la ministre de la Santé, «il faut envisager ces franchises comme un élément indispensable de responsabilisation des patients et non comme une mesure au fil de l'eau de comblement d'un déficit de la Sécurité sociale». Celle-ci va toutefois devoir lever les réticences des 61% de Français qui se disent opposés à ces franchises, selon un sondage CSA publié par le Parisien lundi.

Les franchises ont d'ailleurs fait grincer des dents jusque dans les rangs du gouvernement, le Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Martin Hirsch, ayant jugé qu'elles n'étaient «pas une bonne mesure», avant de se dire «rassuré» par l'assurance que les «personnes en difficulté» seraient prises en compte.

Alors en campagne aux côtés de Ségolène Royal, Bernard Kouchner, devenu depuis ministre des Affaires Etrangères, avait lui aussi jugé cette proposition «*hypocrite*» et «*très mauvaise*».

<http://www.liberation.fr/actualite/politiques/256602.FR.php>

© Libération